

Communiqué de presse

Neuchâtel, le 20 mars 2020

**Soucieux de la situation liée au Coronavirus, le fonds Bonhôte-Immobilier annonce des mesures de soutien exceptionnelles à l'attention de ses locataires d'activités commerciales !**

En sa qualité de gestionnaire du fonds Bonhôte-Immobilier, la banque Bonhôte est sensible aux difficultés actuelles et à venir de ses locataires. Il suit attentivement l'évolution de la pandémie, ses incidences économiques, l'application des aides financières annoncées par la Confédération et les cantons, non seulement en matière de couverture des salaires mais également de compensation de pertes de gain. Son objectif principal est d'accompagner la continuité des activités indépendantes qui forment une part importante de notre économie et du tissu local.



1, rue Hoffmann – 4 à 8, route de Meyrin à Genève, immeuble du fonds Bonhôte-Immobilier comportant des surfaces commerciales,

Il a annoncé aujourd'hui la **suspension du loyer du mois d'avril à ses locataires d'activités commerciales indépendantes** concernés par les mesures de fermeture imposées par les autorités fédérales. Les régies ont également reçu comme consigne de n'effectuer aucune mise en demeure pour non-paiement des loyers commerciaux selon la procédure habituelle de l'article 257d CO et ceci jusqu'à nouvel avis. Chaque cas sera traité individuellement afin de trouver des solutions supportables et acceptables autant pour le locataire que pour le bailleur.

Selon Philippe Salvi, co-gestionnaire du fonds Bonhôte-Immobilier « *Aujourd'hui plus que jamais, la solidarité et la responsabilité doivent être au centre de nos décisions. Nos locataires représentent des partenaires importants de notre fonds et doivent donc être au cœur de nos réflexions en lien avec les difficultés actuelles. Le fonds Bonhôte-Immobilier doit être à la hauteur des enjeux et faire sa part pour soutenir les locataires commerciaux indépendants. Les actions mises en œuvre donnent la mesure de notre prise de conscience.* »



De plus et afin d'accompagner ses locataires âgés et isolés, une information a été distribuée auprès de l'ensemble des locataires du fonds Bonhôte-Immobilier. Elle contient notamment les numéros d'urgence des institutions à contacter en cas de besoin. La banque suit continuellement l'évolution des annonces fédérales et cantonales et pourrait également annoncer d'autres mesures.

\*\*\*

Créé en 2006, le fonds Bonhôte-Immobilier est devenu l'un des plus importants fonds de placements immobiliers de Suisse romande avec un parc qui s'élève à ce jour à plus d'un milliard de francs suisses. Il comporte 2500 logements d'habitation, 210 locaux commerciaux d'un total de 37'570 m<sup>2</sup>, répartis sur les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg, Valais et Jura.



**Cyril Lanfranchi**

Responsable communication

**Philippe Salvi**

Gestionnaire du fonds Bonhôte-Immobilier

**Banque Bonhôte & Cie SA**

2, quai Ostervald - 2001 Neuchâtel  
T. : +41 32 722 10 59  
clanfranchi@bonhote.ch

**Banque Bonhôte & Cie SA**

2, quai Ostervald - 2001 Neuchâtel  
T. : +41 32 722 10 00  
psalvi@bonhote.ch